Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1ER OCTOBRE 2001 - 15 FÉVRIER 2002

La saison de la chasse s'ouvre dans un mois

Du 1er octobre 2001 au 15 février 2002, 830 preneurs de permis de chasse pourront tirer, selon les mois, des chevreuils, des sangliers, des renards et même certains oiseaux. Ils participent ainsi à la régulation des effectifs de certains animaux qui provoquent de réels dégâts dans les cultures et les jeunes forêts.

L'activité de ces chasseurs, qui subissent des contrôles périodiques de leur maîtrise du tir, pourra de plus être consultée par chaque citoyen dans sa commune, où le programme et le calendrier de chasse par espèce sera affiché.

Si l'ouverture officielle de la saison est fixée au 1er octobre 2001, certaines journées de chasse auront lieu en septembre déjà pour réguler le bouquetin et le chamois dans les Alpes; le nombre de chasseurs est toutefois limité et s'effectue par tirage au sort.

Le type et le nombre d'animaux à tirer sont fixés par le département de la sécurité et de l'environnement sur la base d'un certain nombre de critères comme l'évolution des effectifs, l'intensité des dommages et les propositions des différents groupes d'intérêts concernés par la gestion de la faune.

Ainsi, le mois d'octobre est plus spécifiquement consacré à la chasse du chevreuil pour réguler les effectifs qui s'accroissent sur le Plateau et dans le Jura, provoquant par endroits des dommages importants sur la jeune forêt. De novembre à janvier, c'est plus spécialement le sanglier qui sera tiré, très abondant et responsable de nombreux dommages à l'agriculture. Pour certaines espèces animales, comme le cerf, le chamois ou le bouquetin, le nombre de chasseurs est limité puisque le prélèvement arrêté est largement inférieur au nombre de chasseurs intéressés par ces chasses.

Une première cette année : un programme d'information indiquant le calendrier et l'horaire de la chasse par période et par espèce sera adressé à chaque commune et affiché au pilier public.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 septembre 2001

Cornelis Neet, conservateur de la faune, 021 694 82 00 ou 079 237 42 52 Yves Messori, Diana vaudoise, 021 944 28 52 ou 079 686 29 84